



DIPLÔME DE L'IEP, 3^{ème} ANNÉE

2018/2019

- Première étape

Un courrier vous sera envoyé courant juillet. Celui-ci vous indiquera :

- Le montant de vos droits d'inscription, calculé à partir de l'(des) avis fiscal(-aux) de votre foyer de rattachement et des autres documents justificatifs (le cas échéant) que vous avez fait parvenir au service de la scolarité.
- Les modalités d'inscription administrative (informations et pièces à fournir, délais...)

- Seconde étape

Les inscriptions administratives seront effectuées par le service de la scolarité après réception et vérification des pièces demandées.

Le certificat de scolarité et la quittance des droits d'inscription seront téléchargeables sur votre ENT une fois votre inscription finalisée, dans la rubrique : « Mon Dossier / Justificatifs de scolarité ».

--- L'IEP sera fermé du 20/07/18 au soir au 20/08/18 au matin ---